

Les psychologues du Lieu d'Écoute et du CCAS de Saint-Martin-d'Hères dans le cadre des Semaines d'information en santé mentale 2026 (Sism), vous invitent à vous exprimer artistiquement avec

TOUS DES ARTISTES !



Thème

*"Des mots, des couleurs
pour aller bien"*

L'art invite à explorer son imaginaire et ses pensées intérieures, à donner forme à ce qui reste au-dedans et à le laisser s'exprimer. Il crée ainsi un espace de bien-être où la créativité devient un moteur de plaisir, d'équilibre et de connexion à soi et aux autres.

L'art est accessible à tous, il se vit seul ou à plusieurs, mais il reste toujours une source de liens et de partage. Créer ensemble permet de renforcer les relations, de découvrir ses talents et de concevoir également de nouvelles façons d'entrer en relation. C'est un moyen d'expression et de médiation.

Au-delà de cet aspect social, l'art stimule nos sens et nos émotions. Les couleurs, les sons, les formes et les mouvements éveillent nos sensations et nourrissent notre imagination. Nous espérons que "l'art" vous inspirera en mots et en couleurs pour aller bien.

■ Cette invitation à l'expression artistique est **ouverte à tous les Martinérois, sans limite d'âge**

L'œuvre

- L'œuvre doit respecter le thème
- L'œuvre peut être un dessin, une peinture, un collage, une photo etc.
- L'œuvre peut être individuelle ou collective

Format des œuvres

- Les œuvres seront au **format A4**, sans relief, sans papier brillant ou glacé.

Autorisations

(voir au dos)

- Chaque œuvre devra être accompagnée des autorisations signées par le ou les auteurs, les parents (pour les personnes mineures) ou les tuteurs légaux
- Dans le cas où une œuvre (photo) contiendrait comme sujet une personne identifiable différente de l'auteur, assurez-vous d'avoir recueilli son accord au préalable
- En cas d'oubli d'autorisations signées, l'œuvre ne pourra pas participer au projet "Tous des artistes".

■ **Date limite de participation**
Réception des œuvres jusqu'au
vendredi 3 juillet 2026

Dépôt des œuvres

- Les œuvres sont à déposer **avec les autorisations** à la direction santé publique et environnementale
5, rue Anatole France, 38400 Saint-Martin-d'Hères
04 76 60 74 62

Valorisation des œuvres

Les œuvres seront exposées pendant les Semaines d'information en santé mentale en octobre 2026 et certaines seront sélectionnées pour illustrer un recueil de poésie.

Pour en savoir plus sur les événements autour de votre création, veuillez laisser vos coordonnées dans la fiche au dos de ce règlement.



DOCUMENT À COLLER AU DOS DE L'ŒUVRE OU À JOINDRE À CELLE-CI

TOUS DES ARTISTES !

**Ces informations seront utilisées afin de présenter les œuvres
pour les expositions :**

Votre prénom ou pseudonyme :

Votre âge :

Titre de l'œuvre :

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous décrire le lien entre votre œuvre et le thème en quelques lignes



Autorisation de droit à l'image et autorisation parentale de participation

Je soussigné (Nom - prénom).....

Demeurant (adresse)

Si le participant est mineur

Agissant en tant que représentant légal de (Nom - prénom du mineur)

l'autorise à participer à "Tous des artistes" sur le thème "**Des mots, des couleurs pour aller bien**"

Pour toutes les œuvres et pour une durée de 5 ans, j'autorise la ville à :

	OUI	NON
reproduire, publier et diffuser l'œuvre réalisée dans le cadre de "Tous des artistes" sur le thème "Des mots, des couleurs pour aller bien".		
valoriser les œuvres dans les recueils de poésie, et lors d'expositions portées par la ville.		
publier l'œuvre réalisée sur les outils de communication (site Internet, magazine mensuel "SMH ma Ville", page Facebook, chaîne YouTube...) pour illustrer les travaux des Sism.		

Dans le cas où mon œuvre comporte une personne identifiable (moi-même ou un tiers), j'atteste avoir obtenu son accord écrit. Le cas échéant, je consens à l'utilisation de mon image **dans les conditions précisées ci-dessous.**

J'autorise à titre gracieux l'utilisation de cette œuvre par la Ville de Saint-Martin-d'Hères dans le cadre de sa communication institutionnelle (supports imprimés et numériques), valable uniquement en France et pour une durée de 5 ans à compter de la signature. Toute autre utilisation ou diffusion fera l'objet d'une nouvelle demande. L'exploitation commerciale et la cession des images à des tiers sont interdites, sauf pour les prestataires mandatés par la Ville, dans le respect du RGPD.

Je suis informé(e) de mes droits (accès, rectification, retrait, information, opposition) conformément au RGPD – Règlement UE 2016/679. Droits exerçables à tout moment par e-mail : service.hygiene-sante@saintmartindheres.fr

Ces dispositions m'ont été communiquées de manière transparente, conformément à la législation en vigueur sur le respect du droit à l'image et de la vie privée.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement.

Signature du participant ou tuteur(s) légal

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"

Fait à (lieu) :

Le (date) :

Pour être informé des événements autour de vos créations, votre ou vos adresse(s) mail :